



PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES A L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE

Année 2023/2024

Validé par la F3SCT le 20 octobre 2023



Vincent CONRAD

3^e PARTIE

Grandes orientations et programme d'actions pour l'année 2023/2024



LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA PREVENTION POUR 2022-2023

Le programme d'action se base d'une part sur les orientations stratégiques ministérielles 2023 validées par le CHSCT du MESRI en novembre 2022, et d'autre part sur les orientations stratégiques propres à l'établissement dans la continuité des années précédentes.

Orientations stratégiques ministérielles en matière de politique de prévention des risques professionnels dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche - année 2023

Les orientations stratégiques ministérielles 2023, validées par le CHSCT du MESRI le 23 novembre 2022, comprennent 3 axes :

- Mettre en place la formation spécialisée du CSA
- Renforcer la prise en compte de certains risques
 - Utilisation confinée d'organismes génétiquement modifiés
 - Risque prion et agents transmissibles non conventionnels
 - Risques liés aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction
 - Risques liés aux activités de maintenance, de restauration, d'hébergement et d'entretien des locaux
 - Risques liés aux bâtiments et installations techniques
- Développer la prévention médicale
 - Améliorer les conditions de travail des professionnels
 - Faciliter l'action
 - Mettre en œuvre des démarches de qualité de vie et des conditions de travail

L'URCA tient compte de ses orientations en s'efforçant de les suivre. Ci-dessous un rapide état des lieux

1. Mettre en place la formation spécialisée du CSA

- Les CSA et la formation spécialisée ont été mis en place par délibération du conseil d'administration de l'université le 7 juin 2022. La première réunion de mise en place du CSA s'est produite le 21 mars et la première réunion de la formation spécialisée a eu lieu le 12 mai.
- Une formation ouverte aux membres du CSA et de la formation spécialisée s'est déroulée de mai à juin 2023. Le programme a été validé par les représentants des personnels du CSA lors de la séance du 21 mars. La plupart des séances a été enregistrée en vidéo en vue d'une mise à disposition par E-learning pour les membres n'ayant pas pu participer en présentiel.

2. Renforcer la prise en compte de certains risques

- OGM : Dans le cadre des visites de sécurité des laboratoires, le SPR identifie dans un premier temps les laboratoires travaillant avec des OGM. Les quelques laboratoires concernés disposent en général d'une autorisation en bonne et due forme. Certains laboratoires, susceptibles de créer des OGM, ne sont pas toujours informés de la nécessité de réaliser une déclaration. Le SPR pourra les accompagner.
- Risque prion : L'université n'est a priori pas concernée par ce risque.
- Risques CMR : Les utilisateurs sont invités à compléter leur fiche individuelle d'exposition aux agents chimiques dangereux. Ces fiches sont transmises chaque année au médecin de prévention. Les agents concernés

bénéficient d'un suivi médical renforcé. Ils sont également invités à rechercher des substituts de ces produits, notamment via la page d'informations dédiées de l'INRS.

- Risques liés à la maintenance, à l'entretien et aux installations techniques des bâtiments : Un programme spécifique de formation des agents des services maintenance et environnement de travail sera mis en place avec le SPR au cours de l'année 2023-2024.

2. Développer la prévention médicale

- Des échanges réguliers avec le service de médecine de prévention et pathologies professionnelles permettent d'améliorer les actions du service concernant notamment :
 - Le suivi médical : envoi des fiches individuelles d'exposition aux agents chimiques dangereux, information préalable du service dans le cas de visites en vue d'aptitudes médicales en lien avec certaines formations techniques, Remise en œuvre du tiers temps, offres de consultations de pathologies professionnelles...
 - La qualité de vie au travail et les conditions de travail : Lien avec l'ergonome du SPR lorsque la visite médicale d'un agent met en évidence des problématiques de troubles musculosquelettiques, en vue d'une analyse du poste de travail. Lien avec la responsable du service QVT de la DRH pour les actions envers les agents titulaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Orientations de prévention propres à l'Université de Reims Champagne Ardenne

Les orientations suivantes sont proposées, dont certaines sont reconduites en vue de poursuivre leur développement.

1) Prévention et gestion des situations de crise

- Poursuite de la mise en place des plans particuliers de mise en sûreté des sites, en intégrant la question des situations de pandémie.
- Réalisation d'exercices de gestion de crise, pour former les personnels et entraîner les cellules de crise.
- Organisation des astreintes techniques et d'encadrement autour d'un numéro d'urgence unique, en lien avec la mise en place d'un PC sécurité de l'université sur le campus du Moulin de la Housse.
- Révision et simplification des procédures d'organisation de manifestations exceptionnelles sur les sites afin de mieux prévenir et gérer les situations d'urgence consécutives à ces manifestations.

2) Plan de prévention des risques psycho-sociaux

- Poursuite de la formation systématique des encadrants (assimilés aux « chefs de service » au sens de la santé sécurité au travail) concernant leurs missions et responsabilités dans le domaine de la prévention des risques.
- Création d'un guide « risques psycho-sociaux, informer et prévenir » avec le comité de prévention des RPS.

3) Plan de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques

- Reprise des travaux du comité de prévention des TMS.
- Formations-actions sur les différents sites et dans les différents services de l'URCA par le service prévention des risques.
- Etudes et aménagements des postes de travail.
- Poursuite des formations à la prévention des TMS destinées aux personnels de ménage et mise en place de formation destinées aux personnels des services techniques.

4) Parcours prévention pour les personnels

- Poursuite, en lien avec la direction du numérique, de la traduction et/ou sous-titrage en anglais des supports de formation à la sécurité susceptibles de concerner des chercheurs et doctorants d'origine étrangère, (risques physiques et risques biologiques notamment).
- Développement d'un parcours de formation spécifique pour les responsables de sécurité des sites.
- Mise en place de sessions de formation par E-learning pour les assistants de prévention nouvellement nommés et les membres du CSA et de la formation spécialisée.
- Mise en place de dispositions permettant d'assurer de façon fiable l'adéquation de l'aptitude médicale des agents et le suivi par eux-mêmes des formations techniques nécessitant un avis médical d'aptitude (habilitation électrique, travail en hauteur, conduite d'engins...).

5) Réorganisation de la prévention au sein de l'université

- Redéfinition des unités de travail dans le cadre de l'utilisation de l'application GPUC pour la mise en œuvre de la nouvelle version du document unique d'évaluation des risques
- Accompagnement et formation des responsables d'unités de travail et des assistants de prévention dans le cadre de la mise en place du document unique
- Mise en œuvre des réunions mensuelles d'AP par grandes thématiques (les matinées des AP)
- Développement de nouveaux outils d'accompagnement et de facilitation des missions des AP (guide du nouvel AP, dossiers documentaires classés accessibles via la liste de diffusion.

6) Réorganisation et amélioration des conditions de stockage des produits et déchets chimiques dans les laboratoires

- Mise à jour des inventaires de produits dans les laboratoires
- Elimination des produits anciens non utilisés
- Nettoyage et réorganisation du stockage dans les soutes à produits du Pôle santé et du Campus du Moulin de la Housse
- Contrôle et assistance à la mise en conformité des conditions de stockage des produits dans les laboratoires.
- Préparation du déploiement de l'application GPUC pour le suivi des inventaires des produits dangereux.

7) Organisation de la prévention des risques liés au travail isolé

- Accompagnement à l'identification des postes et situations de travail concernés par le travail isolé
- Assistance à la rédaction de protocoles d'organisation de la prévention pour les situations de travail isolé
- Assistance à la mise en place et au contrôle régulier du bon fonctionnement des Dispositifs d'Assistance du Travailleur Isolé (DATI) lorsque leur mise en œuvre est nécessaire.